



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### coût du travail

Question écrite n° 6213

#### Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la compétitivité de l'économie française et, en particulier, sur le coût du travail. Il le prie de lui communiquer les données statistiques permettant de comparer le coût du travail en France et au Mexique.

#### Texte de la réponse

Les statistiques de l'OCDE montrent que le coût du travail est plus de quatre fois plus faible au Mexique qu'en France : les coûts bruts annuels par employé s'y élevaient à 6028 € en 2011 contre 27 384 € en France. Cet indice de l'OCDE mesure le coût d'un salarié pour son employeur : salaires et traitements, bonus, paiements en nature relatifs aux services liés au travail, indemnités de départ et de fin de contrat, cotisations des employeurs aux systèmes de retraites, aux assurances vie et dommages et aux régimes d'indemnisation des travailleurs. Cependant, la rémunération des salariés exclut certains éléments pertinents pour le calcul du coût total de la main-d'oeuvre comme les coûts de formation des salariés, des aménagements de bien-être et de recrutement, les taxes sur l'emploi (e. g. impôt sur la masse salariale) et sur les avantages sociaux. En l'occurrence, la différence entre la France et le Mexique résulte tant de l'écart des niveaux de rémunérations que des cotisations et impôts. Le coût du travail informel (60 % de la population active au Mexique) n'est intégré aux statistiques de l'OCDE qu'au prix d'une approximation, en multipliant la rémunération des salariés par le ratio entre le nombre total d'heures travaillées pour l'ensemble des personnes occupant un emploi et le nombre total d'heures travaillées pour l'ensemble des salariés. La définition du coût horaire moyen de la main-d'oeuvre retenue par l'INSEE[1] est plus inclusive : il s'agit du rapport entre l'ensemble des dépenses liées à l'emploi des salariés (masse salariale et cotisations sociales patronales, frais de formation professionnelle, frais externes de recrutement et taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues) et le total des heures effectivement travaillées par les salariés de cet établissement. Ce coût est de 34,2 € en France, ce qui la place en 5e position au sein de l'Union européenne, après les pays scandinaves et la Belgique. L'INEGI (équivalent mexicain de l'INSEE) ne fournit de statistiques détaillées que dans le cadre de l'industrie manufacturière, où la rémunération totale (salaire + prestations) s'élèverait en moyenne à 694 € par mois. Les salaires représentent 506 €, le reste étant constitué de diverses prestations[2]. Il faut par ailleurs noter des évolutions opposées du coût du travail, l'INEGI indiquant que le coût unitaire de la main-d'oeuvre dans l'industrie manufacturière ne représentait en 2011 que 94,2 % de son niveau de 2008, cette baisse contrastant avec la progression du coût du travail en France. Cependant, la seule prise en compte du coût horaire de la main-d'oeuvre ne permet pas de tirer de conclusion définitive en termes de compétitivité, en raison de la différence de productivité entre la France et le Mexique. Par ailleurs, si le faible coût du travail au Mexique constitue un atout majeur, il n'est qu'un élément parmi d'autres dans les choix de localisation des entreprises. Le Mexique bénéficie également d'un vaste marché intérieur, d'un cadre des affaires favorable aux investissements et d'un accès privilégié au marché nord-américain via l'ALENA, ce qui en fait une plateforme d'exportation attrayante. Il permet du reste une production en zone dollar, ce qui protège contre les fluctuations de taux de change, et dans un contexte d'euro fort, peut s'avérer avantageux pour les entreprises dont les coûts sont libellés en euros et les

ventes en dollars.

Données internationales permettant la comparaison du coût du travail entre la France et le Mexique

| DONNÉE                                                                | SOURCE                      | ANNÉE | FRANCE           | MEXIQUE         |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------|------------------|-----------------|
| Coûts totaux de la main-d'oeuvre                                      | OCDE                        | 2009  | 1.167 Mds€       | 284,0 Mds€      |
| Coûts bruts annuels de main-d'oeuvre avant impôt (taux de change PPA) | OCDE                        | 2011  | 27 384 €         | 6 028 €         |
| Coût unitaire de la main-d'oeuvre[3]                                  | OCDE                        | 2009  | 0,743            | 0,509           |
| Productivité du travail(PIB par heure travaillée)                     | OCDE                        | 2011  | 43,3 €           | 17,3 €          |
| Rémunération par employé (PPA)                                        | OCDE                        | 2009  | 45 644 USD       | 12.662 USD      |
| Rémunération horaire (PPA)                                            | OCDE                        | 2009  | 32,6 USD         | 6,1 USD         |
| Coût du travail horaire par employé                                   | OIT                         |       | 29,01 € (2004)   | 4,3 € (2008)    |
| Coût total employeur par heure dans l'industrie manufacturière [4] :  |                             |       | 30,6 €<br>dont : | 4,7 €<br>dont : |
| - Rémunération [5]                                                    | Bureau du travail américain | 2010  | 21,1 €           | 3,24 €          |
| - Dépenses d'assurance et impôts sur les salaires                     |                             |       | 9,8 €            | 1,46 €          |
| PIB/habitant (estimation)                                             | FMI                         | 2012  | 28 443 €         | 7 076 €         |

Source : <http://stats.oecd.org/mei/default.asp?lang=f&subject=19>.

[1] Elle se rapproche de celle du bureau international du travail : « la notion statistique du coût de la main-d'oeuvre englobe la rémunération du travail accompli, les versements pour les heures rémunérées mais non effectuées, les primes et gratifications, le coût de la nourriture, des boissons et des autres avantages en nature, les coûts relatifs au logement du personnel supportés par l'employeur, les dépenses de sécurité sociale à la charge de l'employeur, le coût pour l'employeur de la formation professionnelle, les services sociaux et divers postes, tels que le transport des travailleurs, les vêtements de travail et le recrutement, ainsi que les impôts considérés comme coûts de main-d'oeuvre ».

[2] Reçues par les ouvriers et employés en plus de leur salaire sous forme d'argent ou de services, elles incluent le paiement par l'établissement de services d'alimentation, garderie et soins médicaux, primes pour l'assurance-vie, assurance des risques professionnels, indemnités, indemnités de licenciements, cotisations patronales à l'assurance-santé et à l'INFONAVIT (organisme de crédit facilitant l'accès des employés au logement) et gratifications supplémentaires prévues par les conventions collectives.

[3] Ratio entre 0 et 1 exprimant la part des coûts liés aux salariés par unité produite. Cet indicateur permet de relativiser les différences dans le coût brut du travail, en raison de la plus forte productivité de la France par rapport au Mexique.

[4] Coût moyen pour l'employeur d'utiliser une heure de travail dans le secteur de l'industrie manufacturière.

[5] Rémunération du travail accompli (salaires, primes), dont congés payés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Larrivé](#)

**Circonscription :** Yonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6213

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2012](#), page 5326

**Réponse publiée au JO le :** [13 août 2013](#), page 8710